

Assurance-chômage—Loi

ment instillé dans le débat pour justifier ses coupes sombres dans les programmes et son imposition de taxes va entraîner à son tour de lourdes répercussions pour les provinces.

En conséquence, les besoins des travailleurs peuvent se voir repousser par des déclarations invoquant le manque de fonds, et à cause de leur sentiment de valeur personnelle et de leur désir d'éviter d'être au chômage, les travailleurs acceptent n'importe quel travail qui leur est offert. C'est le plus faible qui sera le plus durement frappé. Il y aura 10 000 participants de moins aux programmes de développement de l'emploi l'an prochain, et ces participants gagnent normalement en moyenne moins de 240\$ par semaine. Pour que nous comprenions bien ce que représente ce chiffre, je vous renvoie au rapport de 1989 du Conseil national du bien-être social, monsieur le Président. Il estime que le seuil de pauvreté pour un célibataire au Canada s'établit à 245\$ par semaine, et à 573\$ par semaine pour une famille de quatre personnes.

Les perspectives d'avenir pour les travailleurs ne s'éclaircissent pas quand on sait que le montant accru des primes imposées aux entreprises pendant un ralentissement économique prévu—annoncé en fait par le ministre des Finances (M. Wilson)—poussera les employeurs à en faire passer le fardeau sur leurs employés soit en employant moins de travailleurs soit en s'opposant plus vigoureusement à leurs revendications en faveur de hausses de salaires et d'avantages sociaux pour faire face à la hausse du coût de la vie. Pour toutes ces raisons entre autres, la mesure à l'étude constitue un bilan social très rétrograde.

Les Canadiens sont devenus habitués, et à juste titre, au concept d'une société où l'on peut s'attendre à ce que l'État contribue à l'amélioration graduelle du sort de la population du pays, ne serait-ce que pour donner aux citoyens un sentiment de sécurité économique durant les périodes difficiles. Le système de l'assurance-chômage, qui fait partie intégrante de ce concept et qui est le plus largement utilisé par les Canadiens pour compenser les inégalités, est remis en question et est menacé par ce projet de loi. Avec cette mesure législative, les conservateurs attaquent les avantages chèrement gagnés par les Canadiens pour étayer les progrès collectifs effectués au cours des décennies. Notre propre gouvernement nous dit qu'il ne participera à aucun projet destiné à aider les Canadiens dans l'adversité. Ainsi, il limite l'aide que nous pouvons nous apporter avec notre propre argent. Ayant ainsi modifié la loi, le gouvernement voudrait encore

nous faire croire qu'il renflouera tout déficit aux moments difficiles.

Il n'y a cependant rien dans le projet de loi qui obligerait légalement le gouvernement à renflouer le fonds d'assurance-chômage, s'il était en déficit après le 1^{er} janvier 1990. En outre, ce projet de loi donne indûment au ministère toute liberté pour permettre que les primes d'assurance-chômage soient versées à des programmes de formation du système de justice pénale, même si la loi fédérale interdit expressément qu'on utilise le fonds de l'assurance-chômage pour des programmes qui lui sont étrangers. Le fonds est strictement réservé à ses cotisants. Le gouvernement devrait se procurer ses propres ressources pour remplir ses obligations à l'égard des autres Canadiens plutôt que d'avoir recours à des méthodes trompeuses pour puiser dans un fonds qui lui a été confié afin qu'il l'administre.

Si je semble sceptique, c'est parce que le gouvernement n'intervient que si on l'y oblige, et encore, comme le savent mes collègues de ce côté-ci de la Chambre, avec tant de mauvaise grâce et tant de lenteur, même lorsqu'il y est contraint par un arrêt de la Cour suprême. Je vous citerai un exemple. Les prestations prolongées pour les personnes âgées et pour les congés parentaux et de maladie ont été seulement accordées, de l'aveu de la ministre:

[*Français*]

«Afin de respecter les dispositions de la Charte en matière d'égalité, et parce que les récentes contestations des dispositions en vigueur devant les tribunaux ont fait ressortir les iniquités du régime actuel».

[*Traduction*]

Ce projet de loi est non seulement injuste, il est tout sauf honnête. L'année dernière, 1,4 million de Canadiens ont travaillé moins de trois mois. Pourtant en connaissant ces faits, le gouvernement a décidé de priver ces personnes des maigres prestations individuelles auxquelles elles auraient pu autrement avoir droit, en supprimant les contributions qu'il faisait auparavant aux régions par l'intermédiaire du système d'assurance-chômage.

Est-ce une bonne mesure économique que de supprimer ces subventions aux économies locales où l'absence de consommation des particuliers durement ressentie risque de déclencher une autre série de licenciements et de fermetures?

• (1600)

En vertu du premier volet du programme à deux volets du gouvernement en matière d'emploi, il incombera, semble-t-il, à l'employé de se trouver un emploi et de le conserver. N'importe quel emploi. Il faut remarquer que